

N° D2024-06-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 août 2024
A 18h30

OBJET : Créations de postes - Modifications du tableau des effectifs du personnel	Date de convocation : 21/08/2024 Nombres de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 8 Nbre de conseillers ayant donné pouvoir : 1 Vote du Conseil : Pour : 9
Etaient présents : M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes MISCHLER et VILQUIN Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX et LORIN Absents : Mme JOLY et M. MICHEL A Absents excusés : M. MICHEL F Absent ayant donné pouvoir : Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE Présidence : M. WERMEILLE Secrétaire de séance : M. PIERRECY	

Vu les mouvements de personnel au sein de la commune,

Monsieur le Maire propose l'organisation suivante :

Les postes d'ATSEM :

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} septembre 2024
Catégorie C	Catégorie C
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe 27/35 ^{ème}	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2 ^{ème} classe (ATSEM) 27/35 ^{ème}
Adjoint technique 17.5/35 ^{ème}	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2 ^{ème} classe (ATSEM) 27/35 ^{ème}
ATSEM 20/35 ^{ème}	Supprimé

Les postes du périscolaire (garderie et restauration scolaire) :

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} septembre 2024
Catégorie C	Catégorie C
Adjoint technique 20/35 ^{ème}	Supprimé
Adjoint technique 12/35 ^{ème}	Supprimé
	Adjoint technique 17.5/35 ^{ème}
	Adjoint technique 17.5/35 ^{ème}

Le poste de technicien :

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} octobre 2024
Catégorie B	Catégorie B
Technicien - 35/35 ^{ème}	Technicien Ppal 2 ^{ème} classe - 35/35 ^{ème}

L'avancement du technicien est sous réserve de l'avis du Comité Social

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grade	Catégorie	Emplois permanents à temps non complet	Emplois permanent à temps complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1		1	1	
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien	B		1	1	1	
Agent d'entretien territoriaux	C	2		2		2
ECOLE						
Adjoint technique spécialisé des écoles maternelle	C	2		2		2
Adjoint technique	C	4		4		4
TOTAL		9	1	10	2	8

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **ACCEPTE** de modifier le tableau des effectifs
- **PRECISE** que des heures complémentaires effectuées par ces agents en cas de nécessité de service, pourront être rémunérées.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire

Philippe WERMEILLE

